

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [10]

Artikel: XXIIe Assemblée triennale du Conseil international des femmes

Autor: Bocard-Perréard, J. de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Page internationale

CEE/ONU a organisé à Paris du 9 au 12 juillet, un séminaire sur la participation de la femme dans l'évolution économique en Europe.

Le Conseil International des Femmes (CIF) y a été représenté par Mlle Rolande Gaillard.

On y a étudié les sujets suivants :

- structure de l'emploi
- enseignement et formation
- organisation du temps.

Les recommandations, adressées par le séminaire au comité préparatoire de la conférence de Copenhague, soulignent les transformations qu'apportent à la situation de la femme les nouvelles technologies. Celles-ci ouvrent aux femmes de nouvelles activités professionnelles, mais risquent aussi de les repousser, de les enfermer de plus en plus dans les professions les moins bien rétribuées. Il faut tenir compte de cette situation dans les plans relatifs à l'orientation et à la formation professionnelle des jeunes filles, ainsi qu'au recyclage des femmes. On relève dans de nombreux pays un gaspillage des ressources humaines chez les femmes. La persistance de cette situation s'explique notamment par la persistance de préjugés dans l'esprit des parents, des enseignants, des employeurs et des jeunes filles elles-mêmes. La première des recommandations du séminaire est donc de *redoubler les efforts déjà entrepris pour arriver à l'égalité des chances dans la formation, le recyclage et l'emploi.*

Les mêmes obstacles : préjugés et difficulté pratique, à laquelle on cherche trop peu à remédier, de mener plusieurs rôles de front, se retrouvent sur la route des femmes vers l'égalité, à la fois dans la vie politique et dans l'économie. Il est clair aussi que le faible poids des femmes dans l'économie est l'une des causes de leur sous-représentation dans les autorités politiques. Cela n'est pas dit dans le rapport final du séminaire, qui n'avait pas à s'occuper de la situation politique de la femme, mais on peut, je crois, le déduire de ce rapport si on le lit à la lumière du rapport Fletcher et de l'enquête des Communautés Européennes.

Perle Bugnion-Secretan.

XXII^e Assemblée triennale du Conseil International des Femmes

Pour sa XXII^e Assemblée triennale depuis sa fondation, le Conseil International des Femmes (CIF), répondant à l'invitation du Kenya, se réunissait cette année du 8 au 17 août, en Afrique, à Nairobi.

La délégation suisse, sous la direction de la présidente de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, Evelina Vogelbacher, comprenait Rolande Gaillard, Jeannine de Boccard et May Vaucher. Elle a pris une part active aux travaux et est rentrée enthousiasmée de son voyage.

Dès l'arrivée au centre de conférences Jomo Kenyatta, une atmosphère chaleureuse a permis à toutes les participantes d'apprécier l'hospitalité des femmes de ce pays. Cette ambiance sympathique a grandement facilité le déroulement des travaux, car un programme chargé attendait les déléguées venues de toutes les parties du monde.

Tout d'abord, un séminaire de deux jours consacré à l'Année Internationale de l'Enfant permit de faire la synthèse des idées constructives qui ont été mises en évidence au cours de l'année 1979.

Puis le président du Kenya ouvrit en personne l'Assemblée du CIF et mit l'accent, dans son allocution de bienvenue, sur l'importance du rôle des femmes dans le développement des pays.

Le thème de réflexion sélectionné pour cette Assemblée triennale était la communication : de nation à nation, de génération à génération, de personne à personne.

De nombreuses séances de travail au sein des commissions permanentes ont également permis de faire le point sur l'évolution de la condition féminine dans le monde et d'échanger des informations dans les domaines les plus variés : santé, arts et lettres, hygiène dans la famille, questions juridiques, etc. Puis des plans d'action pour les trois années à venir ont été élaborés.

A côté du travail et des séances, cette réunion a permis des contacts accrus, notamment au cours d'une excursion au bord du lac Nakuru, où l'occasion a été donnée de visiter des réalisations des femmes kényannes sur le terrain ainsi qu'un aperçu sur la flore et la faune tropicales.

J. de Boccard-Perréard

Une opinion...

Dans l'industrie automobile des USA

FEMMES ENCEINTES PENALISEES

PARCE QUE LA GROSSESSE N'EST PAS

UNE MALADIE ?

Neuf femmes enceintes, habitant l'Etat de Michigan (USA) et travaillant dans l'industrie automobile ont attaqué leurs patrons devant les tribunaux. Elles prétendaient que, devant s'absenter de leur travail pour cause de malaises dus à leur grossesse, les firmes qui les employaient les traitaient moins bien que les autres travailleurs atteints de "vraies" maladies.

En Suisse, les femmes trouvent aberrant d'assimiler la grossesse à une maladie et de n'avoir toujours pas d'assurance maternité distincte de l'assurance maladie.

Dans l'Etat de Michigan, c'est le contraire ! Le tribunal devra décider s'il y a discrimination envers les femmes lorsque l'employeur refuse de considérer par exemple la fatigue due à la grossesse sur la même base que la fatigue causée par une "vraie" maladie.

C'est juste, la grossesse n'est pas une maladie. Mais pourquoi doit-on en profiter pour accorder moins de congé à une femme enceinte qu'à un asthmatique, un cardiaque qui lui est "vraiment" malade, alors que son malaise est du même degré que celui de la femme enceinte ?

On ne connaît pas encore le verdict du tribunal de l'Etat de Michigan... mais à mon avis la femme enceinte doit être le mieux protégée possible, qu'elle soit considérée comme juridiquement malade ou pas.

Jacqueline Bernstein-Warr.